

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V^e BARBEAU, rue S. t. Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

| | |
|--|-------|
| Trois Mois, | 7 fr. |
| Six Mois, | 13 |
| Un An, | 24 |
| 1 fr. de plus, par trimestre pour l'Étranger. | |

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo



LYON, 12 Septembre 1826.

Un événement tragique est arrivé au lieu dit *Petits - Brotteaux*, dans la soirée d'avant-hier, dimanche. Voici la version la plus répandue :

Une femme, accompagnée de ses enfans, a voulu cueillir pour ces derniers des fleurs placées au-dessus d'un mur de terrasse, à la hauteur duquel elle a cherché à s'élever. Tout-à-coup elle est tombée frappée d'un coup de fusil parti de l'intérieur du clos; elle est morte sur-le-champ. Nous donnerons des détails plus précis dans notre prochain N°.

— M. Genton, substitut du procureur du Roi près le Tribunal civil de Villefranche, est désigné pour remplacer M. Janson, juge au Tribunal de première instance de Lyon, démissionnaire.

— M. de Chantelauze, ancien premier avocat-général près notre Cour, a été installé, le 25 août, dans ses fonctions de chef du parquet de la Cour royale de Douai.

— La loi impose l'obligation à l'huissier de remettre lui-même à la partie la copie de son exploit, qu'elle suppose rédigé au moment même de sa signification, par l'officier ministériel. Des ordres très-sévères avaient été donnés à ce sujet, par le ministère public de cette ville. Mais la désuétude a bientôt fait oublier cette décision, à laquelle on avait de suite été obligé d'apporter une première exception; elle était relative aux copies de ci-

tations données aux témoins et aux accusés, au grand comme au petit criminel.

Il paraît qu'à Beauvais la sévérité est sans bornes sur l'exécution de cette loi; le Tribunal de cette ville a dirigé des poursuites contre un huissier qui avait employé, pour la remise d'une signification, un de ces individus connus sous le nom de *recors*. Cet huissier a été interdit pour trois mois.

— L'Administration des prisons a touché une somme de quatre mille francs, qu'elle doit consacrer, ces jours-ci, à la libération d'un certain nombre de détenus pour dettes.

— Le sieur Berthet a voulu donner à son affaire *Bourlier* les honneurs de la *Gazette des Tribunaux*. On lui a fait adresser à cette Feuille l'un des derniers articles *payés* que vient d'insérer le *Journal du Commerce*.

— Nous avons possédé en même tems dans nos murs, ces jours derniers, le lieutenant-général Ordonneau, qui a commandé long-tems notre département comme maréchal-de-camp, et M. le comte Alexis de Noailles, ancien député du Rhône, qui vint dans cette ville, en 1814, en qualité de commissaire extraordinaire.

— Une femme noyée depuis plusieurs jours a été retirée de la Saône, vendredi, dans la matinée. Voulant mettre plus sûrement fin à ses jours, cette malheureuse s'était attaché une pierre au col.

—Plusieurs demi-bourses communales sont vacantes au collège de Lyon. Les candidats sont prévenus qu'ils doivent se faire inscrire au secrétariat de la Mairie, avant le 20 de ce mois.

—La fille prévenue d'infanticide dont nous avons parlé, se nomme Joséphine Crossard; elle est âgée de 21 ans, et native de la Savoie.

—Un commissionnaire-chargeur de cette ville, âgé de 51 ans, et d'une constitution robuste, est mort, ces jours derniers, après avoir pris abondamment, et à plusieurs reprises, le fameux remède Leroy. Une victime de plus ne dessillera pas les yeux des dupes!

—La place Confort va, dit-on, changer son nom contre celui de *place de la Préfecture*.

ALBUM LYONNAIS,

Le *Journal du Commerce* annonce, comme nouvelle, à ses Lecteurs, que trois peintres lyonnais, MM. Biard, Souлары et Genod, ont été chargés de la confection de trois tableaux pour l'Archevêché. Cette commission est donnée depuis un an; il y a plus d'un mois que les ouvrages sont achevés, et que le tableau de M. Biard, en particulier, a été placé. Nous en avons, dans le tems, entretenu nos Lecteurs. Ce retard apporté, par le *Journal du Commerce*, provient sans doute de l'abondance des matières; excuse banale qu'il emploie fort souvent

— A propos de l'expulsion des religieux étrangers, dits *Ligoristes*, le même journal s'exprime ainsi : *On ne sait ce que c'est que cet Ordre-là.* Cette phrase rocailleuse, et taillée sur le modèle de Chapelain, rappelle ces deux vers au sujet de l'artiste dramatique Tautin, que nous avons vu à Lyon :

Le tems qui détruit tout ne t'a pas respecté,
Tautin ; ton ton, ton teint, ton son, tout
l'est ôté.

Voilà cependant des journalistes qui ouvrent des concours, quand ils devraient tout simplement suivre un cours de Grammaire !

— On assure qu'à la suite de plusieurs représentations énergiques et frappantes, l'auteur des articles intitulés : *Urne dramatique*, qui paraissaient dans l'*Indépendant*, a cessé tout-à-coup ce commérage de coulisses, qu'il voulait nous donner pour une revue théâtrale.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Le ministre de l'Intérieur vient de prendre une mesure sollicitée depuis long-tems. Les bateleurs et autres saltimbanques sont assujétis à justifier, aux maires des communes qu'ils parcourent, de l'état civil des enfans qui les suivent, et du consentement de leurs père et mère. Cette mesure utile aurait dû être rendue commune aux mendiants. Ces malheureux enlèvent tous les jours des enfans à leurs familles.

— Les travaux du canal destiné à joindre le Rhin à la Seine, par la Moselle et la Meuse, sont poussés avec la plus grande activité, sous la direction de l'ingénieur Brisson.

— Un orage affreux a fondu sur plusieurs points du département de l'Aveyron. La commune de Conques, arrondissement de Rhodéz, a particulièrement souffert. Un grand nombre de personnes se sont noyées. Les ruisseaux s'étaient convertis en torrens.

— Un jeune homme de quinze ans a été condamné à vingt ans de réclusion, et ses père et mère aux travaux forcés à perpétuité, par la Cour d'assises de

Chartres. Ce jeune homme avait arrêté, de concert avec son oncle, vieillard septuagénaire, tué lors de la capture du neveu, la diligence de Paris à Chartres, sur l'heure de minuit environ. Ce vieillard et le jeune homme, feignant d'être suivis de plusieurs camarades, avaient enlevé une somme de deux mille francs, et frappé d'épouvante tous les voyageurs.

— Le Gouvernement anglais a permis, jusqu'au mois de décembre, l'admission, avec franchise de tous droits, des avoines étrangères, seigles, et autres céréales.

— La procession générale des quatre paroisses de Chambéri et des faubourgs, pour la clôture du jubilé dans ce diocèse, a eu lieu dimanche dernier; elle était extrêmement nombreuse.

— Mardi dernier, Joseph Martel, ouvrier serrurier à Valence (Drôme), entrant dans sa chambre, au retour de la chasse, avec son fusil armé, se mit en devoir de l'essuyer, la crosse en l'air et le canon en bas; mais malheureusement le linge avec lequel il le frottait ayant touché la détente, le coup est parti et lui a fracassé la partie inférieure de la jambe gauche. Deux médecins, qui ont été appelés, se sont empressés de lui donner des secours, et l'ont fait ensuite transporter à l'hôpital.

— Voici un trait de dévouement qui mérite d'être connu. Le jeudi, 31 août dernier, trois enfans s'amusaient à jeter des pierres dans l'eau du canal dit de *la Meule*, à Chambéri, derrière l'hospice de la Charité, près de l'habitation du sieur Joseph Davoine, teinturier. Tout à coup l'un de ces enfans, âgé de quatre ans, fils d'un cordonnier, tomba dans l'eau, où il allait infailliblement périr, ayant déjà perdu beaucoup de sang, lorsque survint le jeune Jean-Baptiste Davoine, fils du teinturier, âgé de neuf ans, qui se jeta, tout habillé, dans le canal, quoique couvert de sueur par l'effet d'une course qu'il venait de faire. Il saisit l'enfant, et, aidé par sa mère, qui se trouvait présente, il parvint à le tirer

à bord et à le sauver. La mère Davoine a donné à cet enfant tous les soins nécessaires, et l'a rendu à ses parens.

Le même enfant avait déjà retiré, seul, de ce canal, une petite fille du nommé Cartelin, charpentier au faubourg de Montmélian.

— Par lettres de grâce de S. M., la peine de mort prononcée contre le nommé Chauvet par la Cour d'assises de la Drôme, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

— L'empereur du Brésil a nommé un consul au Havre. Celui-ci s'est déjà rendu à son poste.

— Un sieur Coron a inventé un nouveau métier à tisser la soie. Le rapport en a été fait à l'Académie des sciences.

— Le pont suspendu, dit *Pont des Invalides*, construit sur la Seine, à Paris, est supporté par quatre points d'appui, ou colonnes de dix pieds de diamètre à leur base; elles sont d'ordre égyptien. Ce pont sera livré incessamment au Public.

— On écrit de Marseille :

Le Conseil-général de notre département a depuis quelques jours terminé sa session de l'année courante, après avoir donné, comme dans toutes les précédentes, des preuves de son zèle pour le bien public.

Dès son ouverture, l'assemblée a pu juger de l'état des choses en entendant le rapport de M. le préfet sur les diverses parties d'administration, et, par un soin dont elle avait reconnu l'utilité en même tems qu'elle a témoigné à ce premier magistrat la satisfaction de le voir effectuer, une analyse imprimée du rapport général a été distribuée dans la première séance à chacun des membres du Conseil. La répartition de la contribution foncière s'est faite d'après le nouveau mode indiqué par le gouvernement, pour y procéder de la manière la plus équitable. La question de la conservation des routes départementales a été ensuite le sujet des délibérations, de même que l'emploi des fonds départementaux qu'on aurait dé-

siré pouvoir appliquer à toutes les demandes.

Le Conseil-général a exprimé de nouveaux vœux que lui inspirent les besoins de la religion, de l'instruction, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il a également étendu sa sollicitude sur les établissemens de bienfaisance et sur les constructions que lui paraît réclamer l'intérêt de nos contrées.

— Le 27 août dernier, la foudre a éclaté sur un navire marchand, mouillé dans le port de Toulon, sans y occasionner le moindre dégat; dans la nuit, et à la faveur de l'orage, un forçat s'est évadé du bagne.

— On continue avec activité les poursuites criminelles dirigées contre l'officier de paix Pioger et autres agens subalternes de la police, prévenus d'arrestation et de détention illégales envers un citoyen, en juin 1825, dans la commune de Saint-Cloud. Très-incessamment cette affaire sera portée devant les Tribunaux.

— On écrit d'Espagne :

Après les chaleurs insupportables, qui se sont prolongées pendant près de trois mois, l'atmosphère a changé tout-à-coup depuis quelques jours, et, de 28 à 30 degrés, le thermomètre est tombé à 20. Le matin il n'est que de 12 à 15 degrés.

Cet heureux changement de température est attribué aux neiges qui sont tombées sur les montagnes voisines de la Granja; ce qui est étonnant pour la saison.

— Le vendredi, 1^{er} septembre, un intrigant se présenta chez le sous-intendant militaire, à Montpellier, pour faire viser deux feuilles de route, dont l'une le concernait comme capitaine; l'autre était pour un prétendu colonel, ou chef de bataillon. L'employé du bureau, en l'absence du sous-intendant, ayant examiné ces pièces et les ayant soupçonnées fausses, le renvoya au lendemain pour les viser. Sans perdre de tems, il alla en prévenir le Procureur du Roi. Des agens de police furent envoyés à la recherche de cet individu; on sut qu'il logeait à l'hôtel du Midi,

et qu'il était allé au spectacle; des gendarmes furent postés pour l'arrêter à la sortie; il fut conduit à la maison commune, où il subit un interrogatoire qui se prolongea jusqu'à deux heures du matin. Il dit être natif de la Catalogne, et prétendit avoir servi long-tems en Espagne, dans les guérillas.

Le substitut du Procureur du Roi, accompagné d'un commissaire de police, se transporta à l'hôtel du Midi: on trouva parmi ses effets deux faux cachets, quantité de feuilles de route fausses, toutes revêtues de différens noms et titres; environ 1500 fr. en or et plusieurs bijoux de prix. D'après l'examen de ses papiers, il résulte qu'il aurait escroqué plusieurs sommes aux employés du gouvernement. L'autorité compétente poursuit cette affaire.

— Un monument en marbre blanc, surmonté d'une croix en marbre noir, et élevé par ordre de feu l'impératrice Elizabeth, à la mémoire de l'empereur Alexandre, a été inauguré, dans les premiers jours d'août, à Taganrog, ville où ce monarque est décédé.

— La peste désole Constantinople, où les exécutions continuent avec la plus affreuse activité, depuis les derniers événemens.

— Le comte de San-Danas, ancien ministre de la guerre et de la Marine au Pérou, a été fusillé, à Lima, le 16 avril dernier.

— Plusieurs forts lingots d'or, d'une valeur de 450 mille livres sterling, ont été apportés à Londres. Ils proviennent des nouvelles mines découvertes en Russie.

— Depuis long-tems la jeunesse des deux sexes des campagnes des environs de Montauban est dans l'usage de se réunir sur les promenades de la ville, les jours de fêtes, de foires et autres, pour s'y livrer à des danses, qui d'abord n'avaient donné lieu à aucun désordre. Quelques esprits brouillons s'étant mêlés successivement à ces amusemens, les troublèrent et occasionnèrent des rixes et un tumulte que l'activité de la police n'avait pu réprimer.

Le 26 juillet dernier, jour de foire à Montauban, une querelle semblable s'engagea sous les allées Mortarieu: la police, instruite à tems, s'y transporta avec la force armée; plusieurs individus furent arrêtés; et, en exécution d'un procès-verbal dressé contre eux, les perturbateurs ont été traduits devant le Tribunal de simple police du canton de Montauban.

Après plusieurs audiences, et par jugement du 25 août dernier, ce Tribunal, faisant application des art. 479 et 480 du Code pénal, a condamné dix des prévenus à l'emprisonnement, à l'amende et solidairement aux dépens.

— L'incendie qui vient d'éclater dans la malheureuse ville de Salins, et que l'on attribue à une imprudence, a réduit en cendres plusieurs baraques qui avaient été construites autour de l'église pour abriter une partie de la population: l'église elle-même et le clocher ont été la proie des flammes. Aussitôt que nous aurons reçu d'autres détails sur ce fatal événement, nous en ferons part à nos lecteurs.

TRIBUNAUX.

Le Tribunal correctionnel de Louhans vient d'être saisi d'une affaire d'usure, très-importante par le grand nombre de prêts et le taux excessif de l'intérêt. Les prévenus sont les trois frères Donguy, de Curciat-Dongalon, département de l'Ain. Deux audiences ont été employées à l'audition de soixante témoins, et les plaidoiries ont été renvoyées au 24 août. Les débats ont fait connaître que leur manière la plus ordinaire de prêter était celle-ci: ils déboursaient 5,000 fr. seulement, et se faisaient souscrire une obligation de 1,000 francs, remboursables dans dix ans par dixième; ils exigeaient ensuite que le débiteur leur passât bail d'une propriété produisant un revenu équivalant à la somme qu'il devait payer chaque année.

Les emprunteurs séduits par le délai et les facilités apparentes qu'on leur donnait pour se libérer, ne s'apercevaient, que lorsqu'il fallait payer, qu'ils avaient promis un intérêt de cent pour cent.

Par jugement du 24 août, les frères Donguy ont été condamnés à une amende de 8,440 fr., et aux frais, qui sont considérables.

Les usuriers sont poursuivis rigoureusement dans l'arrondissement de Louhans: les amendes, prononcées contre eux depuis peu d'années, s'élèvent à près de 50,000 francs.

VARIÉTÉS.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille a tenu sa séance publique, dimanche 5 septembre M. le comte de Villeneuve, président, a ouvert cette séance par un discours ayant pour texte que *le style est tout l'homme*. Quelques exemples bien choisis entre nos grands écrivains ont servi à l'application; mais la justesse de cette pensée est encore plus sensible, a dit l'orateur, quand on l'applique au style épistolaire. Ce point de vue a d'abord fait distinguer parmi les anciens Cicéron et Plin le jeune. Après ce parallèle, M. de Villeneuve a établi, dans notre grand siècle, celui de M.me de Maintenon avec M.me de Sévigné, et il a mis ensuite en regard Voltaire et Rousseau. Notre époque lui a paru, par la multiplicité des relations nées des événements politiques, très-féconde en productions de ce genre, et il a observé que le goût du *fac simile*, actuellement aussi vif que répandu, tient visiblement aux progrès de l'art d'écrire des lettres, dans lequel il reconnaît que la palme est due au beau sexe. Ces considérations, qui pourraient fournir la matière d'un long traité, sont entremêlées d'une nomenclature des auteurs anciens et modernes remarquables dans la carrière épistolaire. Ce discours n'est pas l'un des moins intéressants de l'administrateur qui donne à la culture des arts et des lettres les trop courts instans dont le soin des intérêts publics lui permet de disposer.

Le récipiendaire, M. Bazin, a parlé sur le rapport de l'homme avec la nature, et, en déduisant les motifs qui doivent faire attacher de l'importance à l'étude de nos facultés intellectuelles et morales, il a été conduit à donner une idée de la doctrine de Kant, et à exprimer le regret qu'on se soit si peu occupé parmi nous de juger avec connaissance de cause un système professé chez plusieurs nations des plus éclairées de l'Europe, comme

pouvant livrer la clé du savoir humain et en affermir le domaine après en avoir reconnu les bornes. Le nouvel académicien a incontestablement donné, par le choix d'un tel sujet, une haute opinion de la sagacité de la Compagnie qui l'admet dans son sein, et de l'assemblée qui assistait à la séance.

Dans la réponse à ce discours, M. le président a donné des éloges à la manière dont le récipiendaire a su rendre intéressante une question aussi abstraite, et il a rappelé quelques écrits qui avaient fixé l'attention de l'Académie.

Un éloge de M. Lautier a été lu par M. le chevalier Lautard, secrétaire perpétuel, qui a su donner à son récit la teinte d'enjouement que nous voyons dominer dans les œuvres de celui dont il a fort bien dépeint le caractère.

M. Jourdan a débité deux fables de sa composition qui ont décelé un nouveau genre de mérite chez ce membre de la classe des sciences.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice sur *Stattius*. M. l'abbé Brunet, qui en est l'auteur, s'est distingué par les traductions de divers morceaux cités à l'appui du jugement qu'il a porté de ce poète, et par des rapprochemens où se manifeste un goût exercé.

— L'invention d'une machine à filer le lin avait été jusqu'à présent un des problèmes les plus difficiles à résoudre, et malgré les prix considérables qui avaient été proposés à cet effet par les gouvernemens de France et d'Angleterre, on n'était parvenu qu'à en donner une solution très-imparfaite. Le défaut d'élasticité du lin, qui faisait rompre le fil, présentait la difficulté principale à surmonter. Enfin, M. Hoffer, de Méran (Tirol), vrai génie en mécanique, est parvenu à résoudre ce grand problème par une machine d'un mécanisme très-ingénieux; elle opérera un changement notable dans la confection de la toile de lin, et la facilitera considérablement. Cette ma-

chine est garnie de 24 fuseaux, et cependant un seul homme la met en mouvement; elle est en outre d'une forme très-élégante. M. Hoffer a obtenu un privilège du roi de Bavière; il doit demander la même faveur aux gouvernemens de Prusse et d'Autriche.

— M. Dangeville, directeur du théâtre français d'Amsterdam, vient de former pour le 1^{er} octobre une troupe pour la tragédie, la comédie et le vaudeville: c'est presque une colonie d'artistes. M^{me} Georges Weymer se trouvera à Amsterdam au début de la troupe. Voilà donc une terre étrangère qui donne un asile à Thalie.

— Un sieur Froment vient de mourir; il a laissé un testament ainsi conçu: Je lègue à mes deux neveux, qui sont venus me voir à Paris, tous mes effets actifs et non actifs; je lègue à mes autres héritiers *chacun cinq sous*. Ces derniers ont attaqué le testament, prétendant que leur oncle devait être en démeuce; mais le Tribunal les a déboutés de leur demande: il leur en aura coûté *plus de cinq sous*.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 9 SEPT.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 98 fr. 35 c. 40 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 66 f. 15 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.
Action de la banque, 2015 f.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1390.
Rente de Naples, 73 fr.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de
Janvier 1825. — 46 f. 1/4.
Escompté de Paris, 131. 1/2.



THÉÂTRE.

Les deux Cousins, ou encore un Tartufe.
— L'Auvergnate, ou la principale Locataire.
— Le Commissaire du bal, ou les Culottes et les Pantalons.

LOTÉRIE.

Tirage de Lyon, du 9 septembre 1826.

68—3—6—10—25.